

**COMMISSION LOCALE D'INFORMATION
ET DE PREVENTION DU
Pôle chimique sud de Toulouse
du 15 décembre 2008 relative aux ballastières**

La réunion a été introduite par M. Mahenc. Il demande à la salle si elle a des observations à faire par rapport au compte rendu de la dernière réunion CLIP du 30 juin 2008. En l'absence d'observations, le compte-rendu est adopté. Il invite alors M. Henri Cornet de la DGA à passer à la présentation de la réhabilitation des ballastières de Toulouse. Ce dernier est accompagné de Frédéric Péchoux, chef de projet de la réhabilitation des ballastières, et de M. Guillaume Porte, du centre d'essais aéronautique de Toulouse (CEAT). Le contrôle général des armées (CGA) est représenté par M. Pascal Sadet.

Présentation en 4 points reposant sur le power-point téléchargeable sur le site Internet de la DRIRE :

Rappels sur le projet

Les analyses historiques et l'EDR sont terminées. Les éléments nouveaux concernent les études technologiques et la définition des travaux de réhabilitation tels qu'envisagés aujourd'hui.

5000 tonnes de poudre sont présentes sur le site et réparties de la manière suivante : 4500 tonnes dans le fond des ballastières et 500 dans les sols.

Les conclusions de l'EDR montrent que sur les plans pyrotechniques et chimiques, aucune action particulière n'est à conduire.

- études technologiques

Il se présente une difficulté à faire prendre en charge les déchets par les filières de traitement existantes (saturation des capacités), du coup, il pourrait être nécessaire de concevoir une installation dédiée.

3 scénarios :

- Maintien du site en l'état
- Extraction et traitement hors site
- Extraction et traitement sur site

Différentes étapes de l'extraction jusqu'au traitement (si ces solutions devaient être retenues) :

- Extraction. L'extraction nécessite un travail sous eau pour garantir la sécurité. Deux options sont possibles : par dragage ou par assèchement partiel des ballastières.
- Réduction des volumes extraits. Une installation de criblage sera créée afin de réduire les volumes extraits (il s'agit de traiter la poudre et pas les graviers).
- Prétraitement avec un inertant afin de rendre le mélange non pyrotechnique.
- Conditionnement et stockage.
- Transport si traitement hors site.
- Traitement (biologique ou thermique).

Les incertitudes sur le déroulement du projet rendent nécessaire le lancement de deux études complémentaires.

D'une part, l'influence des travaux sur le site au plan environnemental sera mesurée par l'intermédiaire d'une étude d'impacts sur l'incidence du classement Natura 2000. Cette étude est déjà notifiée, et devrait se terminer début 2010.

D'autre part, la compatibilité de la définition des installations et procédés avec la nature des produits (pyrotechniques) à traiter sera recherchée au travers d'une phase de validation du prétraitement envisagé. La DGA prépare dans ce but un marché d' « études et de définition sur pilotes », dont la publication officielle aura probablement lieu vers avril 2009.

Ce marché permettra de compléter la définition des procédés, et d'estimer les coûts et les délais afin de rendre possible, à l'issue de l'exécution de ce marché (entre 18 et 24 mois) le choix du scénario de réhabilitation et le lancement éventuel des travaux de réhabilitation.

La parole est à la salle.

Yves Favard, AVPRI : Il a l'impression que la DGA ballade l'assemblée. Il travaille depuis des années sur ce sujet. Il critique fortement le premier scénario qui consiste à laisser le site en l'état.

Il rappelle que l'an dernier, le préfet a annoncé que le site allait être dépollué et traité hors site. Il aimerait savoir à combien de dépenses la DGA en est. Il recommande à la DGA de s'inspirer de Grande Paroisse, qui a terminé la dépollution de son site. Il rappelle également que Pierre Fabre a souhaité pour l'installation de son site que le problème des ballastières soit résolu.

Réponse de la DGA : Il rappelle le sens de la démarche entreprise par le ministère de la défense, qui vise à traiter la question avec le maximum de garanties, qui ne sont en rien des manœuvres dilatoires. Il confirme aujourd'hui que le ministère de la défense est engagé à traiter la question des ballastières de Toulouse.

Les méthodes préconisées par le ministère de l'écologie ont été utilisées (évaluation détaillée des risques, impact sur le site et son environnement). Au vu de ces études, il n'apparaît pas d'urgence à traiter ces risques. Et donc pas de justification à changer de méthode de travail, qui consiste à lever la totalité des interrogations avant de passer à l'étape suivante.

Un appel d'offres auprès d'industriels a été réalisé après l'EDR. Il a amené la DGA à constater que l'évaluation du projet était insuffisante : l'évaluation financière varie du simple au double. Il n'est pas possible de lancer un projet avec une telle incertitude.

Des essais vont être faits pour tester la méthode d'inertage des produits pyrotechniques. Il faut en effet qu'aucun échantillon ne dépasse 10% de poudres, et cela de manière homogène.

Ces étapes sont obligatoires, car sortir les poudres des ballastières aujourd'hui, c'est créer un risque.

La méthodologie employée est proche de celle menée pour les opérations d'armement, dans le but d'en minimiser les risques.

Concernant les coûts d'ores et déjà engagés, la DGA les évalue à environ 750 000 euros. Le marché qu'ils s'approprient à engager est de 3 millions d'euros. Le coût du projet a été estimé entre 50 à 100 millions d'euros ; les travaux préconisés devraient permettre de diminuer ce coût.

Les amis de la terre : Mme FRAYSSINET voudrait revenir sur le scénario 1. Elle souligne qu'il doit être mis en œuvre dès à présent. (pour éviter l'assèchement des ballastières...). Elle voudrait savoir également quel serait l'usage final du site, car normalement, l'EDR est faite en fonction de l'état final du site. Egalement selon les données dans l'EDR, autour du site, il y a d'autres produits que des produits pyrotechniques : formol, soufre... elle s'interroge enfin sur l'état des sols (lixiviation) ?

Réponse de la DGA : sur le scénario 1 : il s'agit d'une surveillance des niveaux d'eau, et du site. Il y a des relevés quotidiens des niveaux d'eau, avec une procédure d'alerte qui permet de mettre en place les mesures appropriées.

Comment compléter le niveau d'eau des ballastières s'il descendait en dessous de son niveau d'alerte ? Une étude est en cours sur ce sujet. La DGA dispose désormais du relevé des niveaux d'eau depuis 2002. Même pendant la sécheresse de 2003, les ballastières sont restées à un niveau d'eau compatible avec la sécurité du site. Il s'agit d'une question de mobilisation de moyens, et nous aurons dans tous les cas un préavis suffisamment important car les phénomènes envisagés sont relativement lents.

Il va falloir de toute manière mettre en œuvre ces procédures d'alerte, même si au final les poudres sont éliminées.

Sur l'usage final du site : les poudres se sont mélangées depuis des années avec les matières végétales et les sédiments des fonds des ballastières. Sur les flancs, diverses opérations ont laissé divers produits qui se sont mélangés à la terre des berges et qui se sont recouverts de végétation. La situation actuelle est donc extrêmement complexe du point de vue de la répartition des produits. Il n'est pas pensable d'enlever tous les matériaux, sauf à faire ressembler le site à un terrain semblable à celui de Braqueville, alors que le site des ballastières est un site Natura 2000 de grand intérêt. Il existe un niveau de dépollution du site à choisir qui ne peut être défini indépendamment de l'état final du site. Les autres produits cités comme présents sur le site ont été évalués sur la base d'études historiques et de données sur ce type d'activité. Les niveaux trouvés ne comportent pas de seuils qui, étant donné l'usage actuel du site (site fermé), nécessiteraient un traitement de dépollution.

Enfin, des piézomètres ont également été installés et permettent de surveiller l'état de la nappe phréatique.

Les amis de la terre : à quoi font référence les 15% de produits pyrotechniques maximum pour transporter les produits ?

DGA : Ces seuils sont définis en fonction de la réactivité des produits.

Michel Massou, du comité de quartier Croix de Pierre : sur le calendrier : les premiers malades arrivent à la clinique universitaire en 2012. Au total, au début des travaux, 1050 lits environ seront installés, ce qui représente environ 3000 personnels soignants, et une route très passante. L'ensemble est assez sensible. Au niveau des prix : qui va payer ?

Et qu'advient-il en cas de crue exceptionnelle ?

Le professeur Mahenc en profite pour rappeler que la poudre B stockée dans les ballastières ne s'enflamme pas spontanément, et que, contrairement à ce qu'avait écrit le canard enchaîné, étant donné ce que propose la DGA, il y a peu de chances qu'on revoie les « vapeurs rousses » au-dessus de Toulouse.

M.Savall ajoute lors d'une réunion du SPPPI en mai 2002, il avait été précisé que la poudre B sèche ne peut s'enflammer qu'au contact d'une allumette.

Extrait du CR de la CLIP du 19/06/2006 : La poudre B était contenue dans des caisses. La poudre est composée principalement de nitrocellulose, mais pas à l'état pur car la combustion de la nitrocellulose pure n'est pas contrôlable. La nitrocellulose est donc transformée : à l'état pur, elle ressemble à du coton et, après transformation, à du plastique. Le stabilisant étant un produit très cher, le taux des poudres immergées après la première guerre était calculé au minimum, ce qui rendait obligatoire le stockage sous eau. Le risque principal de la poudre B est un risque d'incendie, pas d'explosion. En revanche, l'incendie ne demande pas d'oxygène pour brûler, car la poudre est à la fois combustible et comburante. Elle brûle donc très vite. Il faut éviter les températures supérieures à 40 ou 50°C car dans ces conditions le phénomène est autocatalytique. La nitrocellulose est un produit qui évolue très lentement dans le temps, il est donc probable qu'elle ait aujourd'hui les mêmes caractéristiques qu'il y a 100 ans.

DGA : la sensibilité du site sera naturellement prise en compte dans le cahier des charges. Cela dit, il n'a pas été constaté jusqu'à présent d'impossibilité de traiter les ballastières dans cet environnement.

Qui va payer ? Tout d'abord, qui va payer quoi ? En fonction de l'état final qu'on veut atteindre, il y aura sans doute des écarts de coût à déterminer. Une fois ce coût déterminé, il sera temps de passer aux discussions de répartition.

Sur le risque de crue majeure : étant donné qu'il n'y a pas d'inflammation spontanée, une crue qui disperserait la poudre ne présenterait pas de danger immédiat.

André Savall : l'hypothèse d'un traitement biologique paraît très intéressante par rapport au traitement thermique évoqué. S'agit-il de quelque chose de concret, possible à déployer rapidement ?

DGA : c'est concret, les premiers essais doivent être réalisés en laboratoire, puis testés à l'échelle d'une tonne. On sait que cela marche avec la nitrocellulose, mais on a moins de connaissance avec la poudre.

Professeur Mahenc : faut-il confiner le traitement biologique dans un réacteur ?

DGA : pas forcément, mais des études doivent être réalisées pour démontrer l'innocuité du traitement sur l'environnement.

Alain Marcom, Plus jamais ça : l'association Plus jamais ça est en phase avec l'intervention initiale de M. Favard. Il ne comprend pas comment 750 000 euros ont pu être dépensés. Il veut bien accorder à la DGA qu'il n'y a pas d'urgence pyrotechnique, mais il souligne qu'il s'agit d'une urgence sociale. Il s'étonne que la problématique Natura 2000 ressurgisse récemment alors qu'elle était présente depuis le début. Il souhaite que les problèmes soient traités de front, et que la DGA ne présente pas l'an prochain une nouvelle difficulté à traiter dans l'année suivante. Il ajoute que ces délais sont inacceptables pour les riverains du quartier.

DGA : 650 000 euros environ ont été dépensés pour l'EDR. Le reste, sur un premier marché d'évaluation des quantités de poudre et sur le marché notifié en 2008 pour mesurer les impacts des travaux de réhabilitation sur les sites Natura 2000. Il souligne également que les travaux relatifs aux sites Natura 2000 ne rallongent pas les délais : les résultats arriveront le moment venu pour être pris en compte dans le début de l'étude du marché sur pilote.

AVPRI : il avait été rassuré par l'intervention du préfet d'il y a quelques mois expliquant que les produits seraient traités hors site. Or le discours tenu est aujourd'hui sensiblement différent. Il ajoute qu'il est opposé à des périmètres de risque qui s'étendraient vers les habitations avoisinantes.

M. Mahenc indique que le préfet de l'époque avait tenu ces propos sincèrement. En effet, M. Mahenc lui avait donné son sentiment sur ces sujets, qu'il ne fallait pas prendre le risque d'avoir un réacteur sur le terrain qui émettrait du peroxyde d'azote, car des vapeurs rousses au-dessus de Toulouse ne seraient pas acceptées psychologiquement par la population.

Or il pense que c'est dans cet esprit que le dossier sera traité.

Il souligne que ce débat est très utile, et que la CLIP doit être régulièrement mise au courant de l'avancée des travaux. Il pense également qu'il faudra, avant le renouvellement de l'arrêté de la CLIP cet été, refaire une réunion sur ce thème. Il déplore également la faible représentativité des syndicats dans cette commission.

Régine Lange, représente la mairie de Toulouse et le Grand Toulouse. Elle a bien pris note des précautions prises par la DGA. Elle a cela dit relevé la phrase suivante : « pas d'incompatibilité décelée entre le site et son environnement ». Elle souhaiterait savoir si la compatibilité aux éléments de contexte sera pris en compte très précisément dans les appels d'offre en cours dans la suite du projet.

DGA : naturellement, toutes les études de sécurité et tous les contrôles seront pris pour que les travaux soient compatibles avec l'environnement du site.

Préalablement à tout chantier, une étude de danger devra être réalisée démontrant la prise en compte de l'adaptation du risque à son environnement.

Les amis de la terre : l'EDR citait le chiffre de 450 kg de matière première. Que signifie-t-il ?

DGA : il s'agit des contenus unitaires pour que les zones de danger restent acceptables vis à vis des populations riveraines.

Les amis de la terre : Elle souhaite également que les réunions sur le sujet soient plus fréquentes. Qu'en est-il du site de Braqueville, dont ils sont sans nouvelle depuis un an. Par ailleurs, l'étude sur

les ballastières a été faite avec la nouvelle réglementation sur les sols pollués, alors que celle sur Braqueville, l'a été avec l'ancienne réglementation. C'est difficile à comprendre.

DRIRE : la note de doctrine du 8 février 2007 s'applique à tout site, ICPE ou non . Il s'agit d'un guide de bonnes pratiques qui s'applique à toutes les réhabilitations de sols pollués. Il n'y a pas de révolution entre la nouvelle pratique et l'ancienne, sauf la disparition des VCI et des VDSS qui permettaient de classer les sites les uns par rapport aux autres. On réhabilite toujours suivant l'usage futur. On définit des seuils de dépollution par rapport aux risques identifiés selon l'usage final défini.

Professeur Mahenc : d'autres réunions pourraient avoir lieu d'ici juillet, par exemple vers mars-avril 2009. Un autre problème par exemple : la circulation autour de la zone Toulouse sud. Il a multiplié les courriers sur ce thème, notamment au grand Toulouse, sans réponse.

DGA : quelques éléments d'informations sur Braqueville. Les travaux de réhabilitation du site ont été terminés depuis le premier novembre. Les parcelles seront livrées à la communauté d'agglomération après passage en CODERST. Pour cela, le ministère de la défense a dépensé 12,2 millions d'euros de travaux, et a cédé le terrain pour 4 millions à la mairie de Toulouse.

Isabelle Delaubre, mairie de Toulouse et Grand Toulouse : elle souhaiterait un montant plus précis de la réhabilitation du site des ballastières.

DGA : impossible de donner une fourchette plus précise.

Isabelle Delaubre : et qui s'est engagé à payer ?

DGA : personne ne s'est engagé à payer la totalité.

M. le secrétaire général de la Préfecture : en venant ici, il a l'impression qu'on avance vers une solution pérenne. Certes, il comprend la frustration de certains, mais il faut replacer la situation dans son contexte. Les terrains sont dans cet état depuis fort longtemps. De deux choses l'une : soit la situation présente un risque, soit elle n'en présente pas. A partir du moment où l'on manipule ces produits, on crée un risque, d'où toutes les précautions qui doivent être prises. Il faut également valider les coûts.

Il pense que des rendez-vous réguliers sont utiles. Une réunion au premier trimestre serait utile, notamment sur le sujet de Braqueville, avec une visite du site des ballastières, pourquoi pas ?

Il n'y a aucune volonté dilatoire de l'Etat en l'occurrence en tout cas.

M. Mahenc clôt la séance, en déclarant que le rythme de deux séances annuelles serait souhaitable.